

www.flauraud.fr

N° compte client : 861126 - Tiers payeur : 861126
N° de facture : 44364225 du 31/08/2025
N° TVA CEE : FR 38492409677

FLAURAUD FIGEAC +33 (0)5 65 34 77 33

AURILIS GROUP SAS Siège social :
14 RUE PIERRE BOULANGER - 63100 CLERMONT FERRAND - FRANCE
N° TVA FR 93321774150

Tél accueil : +33 (0)4 73 420 410 Email compta : compta.clients@flauraud.fr
Mails commerce : relationcommerciale@flauraud.fr litige retour@flauraud.fr

X 1/1 50/11/2150/1129 01AA7295033N3TF 4 ALD

SARL ARTQUERCUS
LE VERDIER
46160 CAJARC

ADRESSE DE LIVRAISON

SARL ARTQUERCUS
LE VERDIER
46160 CAJARC

Chef de secteur : GUILLOU (BORT) PIERRICK (tél :)

Devise : EUR

Veuillez adresser vos règlements à : AURILIS GROUP SAS - Service Comptabilité - 1 Bd de Verdun - BP 329 - 15003 AURILLAC

N° ligne	Référence	Désignation	Prix U. Brut H.T.	Qté	Remise	Prix U. Net H.T.	Montant Net H.T.	Taux TVA
	Livraison :	861126 ARTQUERCUS 46160 CAJARC						
		BL 18970155 du 26/08/2025						
		Commande VMPT 7780191 1 (LAFE) (Vos références : TEL)						
1	HSTA0001A	DEMARRAGE MOTEUR START PILOTE	11,30	4,00		11,30	45,20	20,00
2	LAP21W	1 BOITE 10 LAMPES -P21W-12V MGA 3329581620047	11,55	1,00	45,00 %	6,35	6,35	20,00
		Cumul par BL					51,55	

Toutes les marques utilisées sur ce document ne le sont qu'à titre de référence pour indiquer la destination des produits conformément à l'article L 713-6B du code de la propriété intellectuelle.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Traite directe	30/09/2025	61,86
----------------	------------	-------

Nos coordonnées bancaires

LCL
IBAN : FR64 3000 2022 2700 0006 0021 M67
BIC : CRLYFRPP

	TVA 20,00 %	TOTAL EUR
Base HT	51,55	51,55
Montant TVA	10,31	10,31
Total TTC	61,86	61,86
A déduire		0,00
Net à payer		61,86

A joindre à votre règlement

Montant TTC : 61,86 EUR
Date d'échéance : 30/09/2025
Tiers payeur : 861126_N
N° de facture : 44364225

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit, d'AURILIS GROUP SAS. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AURILIS GROUP SAS, d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros, montant fixe par déchet, pour frais de recouvrement (Art. L441-6, I-al. 12 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS GROUP SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Conformément à l'article 1229 du Code civil, le client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été mis en demeure de payer. Il est expressément stipulé que le transfert de la propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de commerce). En cas de litige, les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents.

CONDITIONS DE REGLEMENT : Pénalités dues en cas de retard de paiement : taux de refinancement de la BCE + 10 points. Seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.

AURILIS GROUP SAS - Capital 7 538 392 Euros - Code APE 4531Z - SIREN 321 774 150 - RCS Clermont-Fd